

DEPARTEMENT

LOT

République Française  
CONSEIL MUNICIPAL

CORN

---

**Nombre de membres**

**en exercice:** 11

**Présents :** 10

**Votants:** 10

**Séance du lundi 27 septembre 2021**

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt-sept septembre l'assemblée régulièrement convoqué le 20 septembre 2021, s'est réuni sous la présidence de Dominique LEGRESY.

**Sont présents:** Patrick ALLEGUEDE, Bernard CAISSO, Sylvie CHIMINELLO, Thomas COUCHET, Yasmine HEGOT, Béatrice JACQUET, Sabrina KISS, Dominique LEGRESY, Olivier QUERCY, Hervé VALETTE

**Représentés:**

**Excuses:** Marie-Claire DELMAS

**Absents:**

**Secrétaire de séance:** Thomas COUCHET

---

**Objet: révision provision sur chauffage et eau chaude des logts - 2021\_051**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 14 octobre 2020 le conseil avait validé( délibération n°2020-075) le tarif du chauffage à raison de 10 cts du kilowatt/heure et une provision sur charge demandée aux locataires de 50 euros par mois. Monsieur le Maire propose de maintenir le tarif de 10 centimes d'euros par KW/H mais de réduire, au regard des consommations, la provision sur charge à 35 euros par mois.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** de maintenir le tarif à 10 centimes d'euros par KW/H et de réduire la provision sur charge à 35 euros par mois à compter du 01 octobre 2021 et jusqu'à la prochaine révision de la provision en juillet 2022. Le conseil autorise le maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

**Objet: ADEAR: soutien au projet de maraichage - 2021\_052**

Monsieur le Maire **expose**, que dans le cadre du projet d'installation d'un maraîcher sur une propriété en cours d'acquisition par la commune il est nécessaire de mettre en place un cahier d'appel à candidature, pour cela il a sollicité l'ADEAR. Cette Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural est en capacité d'accompagner la commune pour la création, la rédaction et le suivi du recrutement. Pour financer cet accompagnement fait un devis qui s'élève à 1835,20 euros.

Le Maire **propose** d'accepter ce devis qui s'élève 1835,20 euros.

Le conseil municipal après en avoir délibéré **décide**, à **l'unanimité** de valider le devis de l'ADEAR présenté par Monsieur le Maire qui s'élève à 1835,20 euros, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

**Objet: Mode de Contractualisation avec le maraicher - 2021\_053**

Monsieur le Maire **expose** qu'il y a plusieurs types de baux possibles pour nous lier avec le futur porteur de projet. Il **propose** de demander à Madame Chiminello; Monsieur Caisso et Valette de faire des démarches auprès de juristes afin d'avoir les avantages et les inconvénients de chaque type de baux.

Le conseil après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de demander à Madame Chiminello , Messieurs Caisso et Valette d' effectuer les démarches auprès de juristes afin d'avoir les avantages et les inconvénients de chaque type de baux.

Objet: Erreurs matérielles sur délibération 2021-049

Monsieur le Maire expose que lors de l'écriture de la délibération 2021-049 des erreurs matérielles ont été commises. En effet lors de la présentation des projets de délibération pour le rachat du prêt 37630081496 (budget assainissement) il a été évoqué le taux de 0,98% et sur la délibération est écrit 0,95%. Le taux est bien de 0,98%

Le projet de prêt pour l'achat de la propriété de Madame Painparé il a été évoqué le taux de 1,17% et sur la délibération il a été écrit 1,16%. Le taux est bien de 1,17%.

Le conseil, après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, valide à l'unanimité que les taux qui lui ont été présentés et qu'il a validés sont pour le :

prêt 37630081496 (budget assainissement) le taux de 0,98%

prêt pour l'achat de la propriété de Madame Painparé le taux de 1,17%

### **Question diverses:**

Monsieur le Maire demande à Madame Kiss de remancer Monsieur Vincent Caussanel concernant la réalisation du Colombarium.

Monsieur le Maire demande à Monsieur Alléguède de se renseigner pour la réalisation par le Lycée Professionnel d'Aubin de Garde corps, qui pourrait être installé au niveau du tilleul de la source et entre le parking de Madame Aversa et le GR651.

Monsieur le Maire informa qu'il va se rendre à la réunion secteur ouest le lundi 11 octobre, à la réunion du parc sur les Hameux Légers le mercredi 13 octobre, à la remise du diplôme des villages étoilés le jeudi 14 octobre.

Monsieur le Maire indique que le vendredi 15 octobre le Grand Figeac organise une journée sur la question des énergies renouvelables , des élus viendront visiter notre chaufferie.

Madame Chiminello va rencontrer un élagageur dans les jours qui viennent afin qu'il fasse un devis. Monsieur le Maire indique qu'il a été saisi par des propriétaires dont des arbres communaux menacent leur habitation. Les arbres en question seront également évoqués lors de la visite pour le devis.

Monsieur le Maire indique que la commune est à la recherche d'un véhicule pour remplacer celui actuellement utilisé par l'employé communal.

Monsieur le Maire évoque que la conciliation concernant l'installation d'un poulailler sur le Pech de Peyre suit son cours.

Fin 23h45